

Contrat de location de la Salle LUNERY - ROSIERES (rayer la mention inutile)
Pour Lunery, l'office de réchauffage est-il loué : OUI - NON (rayer la mention inutile)
Pour Lunery, location limitée au hall + bar : OUI - NON (rayer la mention inutile)

Le contrat de location est conclu entre :

La commune de LUNERY représenté par le Maire ou un adjoint

ET

Monsieur, Madame :

Demeurant :

Téléphone :

Pour une personne morale, préciser l'organisme ou l'association :

Nommé le locataire.

Le contrat de location est conclu pour :

Une période de (en jours ou heures) :

Du (indiquer la date)

Au (indiquer la date)

Engagement du locataire :

Le locataire s'engage à avoir pris connaissance du règlement d'utilisation du Centre Gérard Philipe et de la salle municipale de Rosières.

Il certifie avoir compris le contenu de ce règlement et l'accepter sans retenu.

Le locataire atteste également qu'il a souscrit une assurance en responsabilité civile en qualité d'utilisateur et d'organisateur.

Tarif (payable à la réservation):

Caution de 350 € (indépendant du tarif ci-dessous)

Le tarif (en €) applicable à la présente location est de (préciser la somme) :

A LUNERY

Le

Le locataire

(Précédé de la mention lu et approuvé)

Le Maire ou son représentant